



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE
1992 POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
3ème session
Point 10 de l'ordre du jour

92FUND/A.3/8
30 juillet 1998
Original: ANGLAIS

NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF SUR LES PLACEMENTS

Note de l'Administrateur

Résumé:	L'Organe consultatif sur les placements se compose de trois experts nommés par l'Assemblée pour un mandat d'un an.
Mesures à prendre:	Procéder à la nomination des membres de l'Organe consultatif sur les placements.

1 À sa 1ère session extraordinaire, l'Assemblée a décidé de créer un organe consultatif sur les placements composé d'experts extérieurs dotés de connaissances spécifiques en matière de placement qui seraient chargés de donner des conseils d'ordre général à l'Administrateur sur ces questions. Il a été décidé que l'organe serait composé de trois personnes nommées par l'Assemblée pour un mandat d'un an et que les membres seraient rééligibles pour des mandats consécutifs. Le mandat de cet organe figure à l'annexe du document 92FUND/A.ES.1/22.

2 À sa 2ème session, l'Assemblée a nommé M. C. Ffitch, M. D. Jude et M. S. Whitney-Long membres de l'Organe consultatif sur les placements pour un mandat d'un an (document 92FUND/A.2/29, paragraphe 9). Les membres actuels de l'Organe consultatif sur les placements ont confirmé, sur l'invitation de l'Administrateur, qu'ils seraient heureux d'être reconduits dans leurs fonctions.

Mesures que l'Assemblée est invitée à prendre

3 L'Assemblée est invitée à procéder à la nomination des membres de l'Organe consultatif sur les placements.
